

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 3 juin 2010.

Section du dépôt légal



# Info-Autorité

VOLUME 7, NUMÉRO 1

## SOMMAIRE

- [Conférences sur la prévention de la fraude financière](#)
- [35e Conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs \(OICV\)](#)
- [Saison REER 2010](#)
- [Trop beau pour être vrai ? Méfiez-vous !](#)
- [Lancement de la 22e édition du concours Bourstad](#)
- [Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières \(ACVM\)](#)
- [Guide pratique de l'investisseur](#)
- [Entraîne-toi à épargner 2010](#)
- [Publication du Rapport sur l'application de la loi 2009](#)
- [Calendrier des activités](#)

## TÉMOIGNAGE DE GUY MONGRAIN

### Conférences sur la prévention de la fraude financière



En février et mars prochain, l'Autorité présentera deux conférences portant sur la prévention de la fraude financière. Ces conférences, gratuites et ouvertes à tous, s'inscrivent dans notre démarche de sensibilisation des Québécois envers la fraude financière et visent à les renseigner sur nos services d'assistance. Ces deux rencontres débutent notre série de cinq conférences d'envergure à travers le Québec qui permettront de joindre un grand nombre de personnes.

En plus des intervenants de l'Autorité qui seront sur place pour animer la rencontre, M. Guy Mongrain sera présent pour partager son expérience personnelle avec les participants. Nous vous invitons à transmettre cette information à vos proches ou à des personnes qui seraient intéressées par ces conférences.

**23 février 2010**  
**QUÉBEC**

Hôtel Plaza Québec  
3031, boulevard Laurier  
Salle Plaza I  
19 h 30

**10 mars 2010**  
**LAVAL**

Hôtel Sheraton  
2440, Autoroute des  
Laurentides  
Salle Laval 3  
19 h 30

L'inscription se fait par le biais du [site Web de l'Autorité](#) ou par téléphone au 1 877 525-0337.

[retour au sommaire](#)

## LA FINANCE MONDIALE SE RÉUNIT À MONTRÉAL EN JUIN

L'Autorité des marchés financiers hôte de la 35e Conférence

## annuelle de l'OICV.



En plus d'offrir une programmation exceptionnelle, la conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) 2010 sera une occasion privilégiée de réseautage pour la communauté financière, notamment lors de soirées sociales hors du commun offrant entre autres privilèges une performance inédite du Cirque du Soleil.

À la suite des sessions privées des comités et groupes de travail de l'OICV, la cérémonie d'ouverture du 9 juin 2010 donnera le coup d'envoi à une série de conférences et de panels publics réunissant des personnalités influentes dans leur domaine respectif. Dans le cadre de forums d'échanges de haut niveau, ces intervenants d'horizons variés présenteront leurs points de vue sur les principaux enjeux entourant les marchés de valeurs mobilières, débattront des questions d'actualité qui alimentent les travaux de l'OICV et répondront aux questions des participants.

### Les panels de la programmation de l'OICV 2010 se concentreront sur les thèmes suivants :

Viser une orientation réglementaire commune

[Lire la suite](#)

Répercussions des projets de réformes réglementaires sur les secteurs du marché peu ou non réglementés

[Lire la suite](#)

S'adapter à un marché en constante évolution

[Lire la suite](#)

Nouveaux défis et enjeux de l'heure des autorités de réglementation des marchés financiers

[Lire la suite](#)

[Consultez le Programme préliminaire de la Conférence](#)

[retour au sommaire](#)

## SAISON REER 2010

### Avant d'investir dans votre REER, investiguez !



La saison REER constitue une période idéale pour mettre en pratique les résolutions d'épargne adoptées en début d'année. L'Autorité des marchés financiers souhaite ainsi rappeler certains conseils aux Québécois qui cotiseront au cours des prochaines semaines à un régime enregistré d'épargne-retraite.

« Si l'acquisition d'un REER constitue l'un des meilleurs moyens d'accumuler de l'épargne en vue de la retraite, encore trop de gens précipitent cet achat », a indiqué Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Le consommateur qui souhaite investir dans un REER a tout avantage à faire d'abord un exercice de planification financière. Pour soutenir les consommateurs dans cette démarche, l'Autorité propose un aide-mémoire qui les aidera à faire des choix plus éclairés et mieux adaptés à leur situation actuelle et souhaitée à la retraite », a ajouté Mme Poitras.

### Avant d'investir dans votre REER... investiguez !

De fait, avant d'investir dans votre REER, avez-vous pensé à :

- faire le point sur votre situation financière ?
- déterminer vos objectifs financiers ?
- déterminer votre tolérance au risque et les types de placements qui vous conviennent ?
- prévenir les risques de fraude ?

- vérifier si la personne avec qui vous faites affaire est inscrite auprès de l'Autorité ?
- demander la documentation écrite sur l'investissement que l'on vous propose et prendre un moment pour la lire et bien la comprendre ?

### Documentation disponible

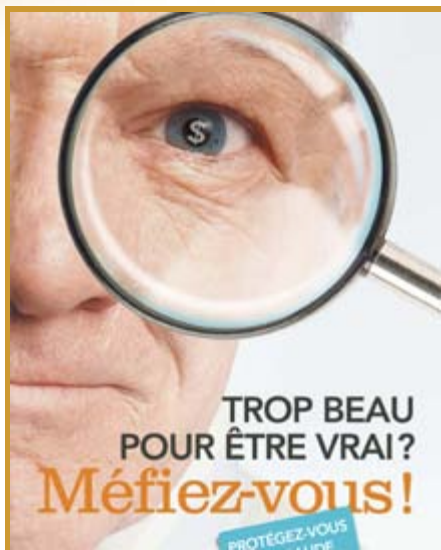
Le site Web de l'Autorité comporte une section **Retraite**. N'hésitez pas à tester vos connaissances sur les REER à l'aide de divers jeux et consultez divers documents tels :

- des brochures et outils relatifs à la planification de la retraite;
- une série de fiches thématiques sur les REER, notamment *Vos placements REER selon votre catégorie d'âge* et *La fraude REER*.

[retour au sommaire](#)

## NOUVEAU !

### Dépliant *Trop beau pour être vrai ? Méfiez-vous !*



Un nouveau dépliant sur la prévention de la fraude, destiné spécifiquement aux aînés, a été conçu en partenariat avec le Secrétariat aux aînés. Il a été rendu public lors d'une conférence de presse en novembre dernier. Mme Anne-Marie Poitras, surintendante à l'assistance aux consommateurs et à l'indemnisation accompagnait la ministre responsable des aînés, Mme Marguerite Blais. Ce document offre de l'information de base pour déjouer les fraudeurs, en plus d'un aimant détachable en guise d'aide-mémoire. La fraude financière est la plus répandue de toutes les formes de maltraitance envers les personnes aînées.

[retour au sommaire](#)

## LANCEMENT DE LA 22e ÉDITION DU CONCOURS BOURSTAD

### Simulation boursière dans Internet



Dans la poursuite de sa mission en éducation financière, l'[Autorité des marchés financiers](#) s'associe de nouveau au concours [Bourstad](#), l'une des plus importantes simulations boursières destinées à la fois aux étudiants et au grand public.

La 22e édition de la simulation boursière [Bourstad](#) se tiendra du 8 février au 9 avril 2010. Le concours est ouvert au grand public et aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire. Les participants doivent faire fructifier un portefeuille virtuel de 100 000 \$, pendant neuf semaines, selon les données réelles des marchés. L'activité permet d'atteindre des objectifs de formation pratique liée à l'économie, d'initier les participants aux stratégies de gestion de portefeuille et de les sensibiliser sur les enjeux de l'investissement responsable, ainsi que sur la responsabilité sociale des entreprises.

Trois volets de compétition sont offerts aux participants

## Performance financière (portefeuille boursier ou portefeuille diversifié)

Les participants doivent rentabiliser financièrement leur capital de départ.

## Gestion de portefeuille

Les participants s'appliquent à démontrer leurs compétences dans le choix des stratégies appropriées, compte tenu des objectifs visés, et ce, dans la prise de décisions judicieuses et bien justifiées pour constituer et adapter le portefeuille de leur client.

## Investissement responsable

Les participants doivent démontrer, dans un test de qualification, qu'ils ont bien assimilé les concepts de l'investissement responsable et qu'ils peuvent les mettre en pratique dans un contexte spécifique.

## 20 000 \$ en prix

Des prix d'une valeur de plus de 20 000 \$ seront remis aux participants (étudiants et grand public) qui se seront le plus distingués.

Les frais d'inscription individuel (grand public, 16 ans et plus) sont de 15 \$.

Pour plus d'information et pour vous inscrire au concours : [www.bourstad.ca](http://www.bourstad.ca)

[retour au sommaire](#)

# LES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES (ACVM)

## Montréal



Les 27 et 28 janvier dernier, l'Autorité des marchés financiers fut l'hôte de la réunion des présidents et des directeurs généraux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Une quarantaine de délégués venus de partout au Canada étaient présents. Tous les invités ont apprécié l'hospitalité montréalaise.

L'Autorité aimerait remercier tous les intervenants qui ont participé à cette rencontre trimestrielle d'hiver et bien entendu, les organisateurs qui ont assuré le succès de l'évènement. La prochaine réunion trimestrielle des ACVM aura lieu en mars 2010 à Québec.

[retour au sommaire](#)

# GUIDE PRATIQUE DE L'INVESTISSEUR

## La Collection Protégez-Vous et l'Autorité des marchés financiers présentent le Guide pratique de l'investisseur

Investir, qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce que cela implique ? Quelles questions se poser avant d'investir ? Comment éviter les mauvaises surprises ? Publié dans la Collection Protégez-Vous, en partenariat avec l'Autorité des marchés financiers, le *Guide pratique de l'investisseur* fournit, dans un langage clair et accessible, les outils et l'information nécessaire à tous les types d'investisseur – débutants ou expérimentés – pour prendre des décisions éclairées en matière financière. Les consommateurs y trouveront notamment un descriptif des placements offerts, les critères qui permettent d'établir son profil d'investisseur, des trucs pour éviter d'être victime de fraude ainsi que des références et des ressources utiles.

### Première étape : bien se connaître

Avant toute chose, il est primordial de faire le point sur sa situation financière personnelle et de déterminer son profil d'investisseur. À ce titre, le *Guide pratique de l'investisseur* accompagne les consommateurs dans cette première phase de



9,95 \$ plus taxes

72 pages couleur

40 000 exemplaires

En vente en kiosque, en librairie et sur

[www.protegez-vous.ca/boutique](http://www.protegez-vous.ca/boutique) depuis le

4 février 2010.

réflexion et de définition, notamment à l'aide d'un questionnaire où ils pourront eux-mêmes déterminer leur niveau de tolérance au risque et ainsi être mieux armés pour choisir les placements qui leur conviennent.

### **Deuxième étape : bien s'informer sur les divers types d'investissements**

Avant d'investir, trois aspects sont à considérer : le rendement espéré, les liquidités et le niveau de risque que l'on est prêt à accepter. Une fois ces considérations faites, le *Guide pratique de*

*l'investisseur* présente les divers instruments de placement : les titres d'emprunt, les titres de participation, les titres de fonds d'investissement, les sociétés en commandite, les fiducies de revenu, les produits dérivés et un aperçu de ce qu'il faut savoir sur l'investissement dans des titres à l'étranger. De plus, le guide examine certains modes de placement qui permettent de faire des économies d'impôt, comme les REER ou le CELI, les régimes complémentaires de retraite et les polices d'assurance vie. Pour chaque catégorie de placement, le guide donne le type de rendement, le niveau de liquidité ainsi que le degré de risque correspondant.

### **Troisième étape : bien connaître le secteur financier de même que les recours possibles en cas de fraude**

Le *Guide pratique de l'investisseur* aidera le lecteur à mieux connaître le secteur financier, la réglementation qui l'encadre de même que les principaux acteurs et organismes auxquels il peut recourir en cas de fraude ou de suspicion de fraude. Le guide insiste sur l'importance de vérifier que les personnes avec qui l'on fait affaire sont bien en règle et propose des outils pour poser les bonnes questions à son représentant financier. À cela s'ajoute une description des fraudes les plus fréquentes afin que tous puissent plus facilement les identifier et les éviter.

Enfin, le *Guide pratique de l'investisseur* présente quelque 29 références utiles aux consommateurs, un glossaire détaillé ainsi qu'un index qui permet de le consulter rapidement et efficacement.

[retour au sommaire](#)

## **ENTRAÎNE-TOI À ÉPARGNER 2010**

Le concours *Entraîne-toi à épargner* se tient du 15 février au 15 avril. Ce concours, conçu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), permet de faciliter le processus d'apprentissage et l'enseignement des concepts financiers aux élèves de 15 à 21 ans. Le concours offre entre autres la possibilité de gagner un ordinateur portable ou le grand prix national de 2 000 \$.

Le site Web propose également des activités pour les enseignants et des outils qui aideront les élèves à apprendre les concepts financiers de base. L'objectif est de faire valoir aux élèves l'importance de pratiquer de bonnes habitudes financières afin d'atteindre une « bonne santé financière » aujourd'hui et



pour l'avenir.

Pour plus d'information, visitez le site officiel au [www.entrainetoepargner.ca](http://www.entrainetoepargner.ca) ou encore le site Web de l'Autorité [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

[retour au sommaire](#)

## PUBLICATION DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI 2009

### Plus de 153 millions de dollars en pénalités imposées au Canada en 2009



Le 1er février dernier, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié leur [Rapport sur l'application de la loi 2009](#). Ce rapport fait état des efforts déployés par leurs membres, notamment par l'Autorité des marchés financiers, pour protéger les investisseurs et le marché. En 2009, les ACVM ont non seulement démasqué de nombreux stratagèmes de type Ponzi, mais également sévi contre la vente sous pression (*boiler rooms*), les délits d'initiés, la manipulation du marché, les manquements aux obligations d'information et d'autres activités frauduleuses.

Le rapport met en lumière les mesures d'application de la loi prises par les membres des ACVM. Il présente également des statistiques et des résumés de causes représentatives qui témoignent de leur rapidité d'intervention, de leur collaboration et de leur efficacité. Il a pour objet de situer les activités des ACVM par rapport à celles des autres acteurs de l'application de la loi au Canada.

#### Quelques résultats tirés du rapport

- 124 procédures engagées contre 154 personnes et 112 sociétés;
- 141 causes terminées visant 160 personnes et 103 sociétés qui se sont soldées par :
  - des amendes et des pénalités administratives de plus de 153 millions de dollars;
  - des condamnations à payer des frais totalisant près de 6 millions de dollars;
  - des restitutions, des indemnisations et des remises de sommes totalisant environ 92 millions de dollars en application d'ordonnances ou de règlements amiables;
- 35 des causes terminées ont fait l'objet de procédures judiciaires à l'issue desquelles des peines d'emprisonnement de 30 jours à 30 mois ont été infligées à quatre personnes.

#### La performance de l'Autorité en 2009

Mentionnons au passage que les décisions rendues au Québec pour violations aux lois sur les valeurs mobilières représentent 23 % de toutes les décisions rendues dans ce domaine au Canada. De plus, les pénalités monétaires imposées au Québec représentent plus de 50 % des pénalités imposées l'année dernière au Canada. À ces pénalités monétaires, s'ajoutent des peines d'emprisonnement.

Le [Rapport sur l'application de la loi 2009](#) est disponible sur le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca), à la rubrique Publications sur l'Autorité.

[retour au sommaire](#)

Pour plus de détails au sujet de ces activités, nous vous invitons à consulter le calendrier des activités disponible sur le [site Web de l'Autorité](#)

Date	Activité
17 au 19 février 2010	<b>30e Conférence annuelle des avocats spécialisés en valeurs mobilières (2010)</b>
Lieu : Cambridge, Ontario	<b>Présence de l'Autorité :</b> M. Louis Morisset, surintendant des marchés des valeurs mobilières à l'Autorité des marchés financiers participera à cette conférence.
23 février 2010 de 19:30 à 21:00	<b>Conférence sur la prévention de la fraude financière</b>
Lieu : Québec	<b>Présence de l'Autorité :</b> L'Autorité des marchés financiers présente une conférence portant sur la prévention de la fraude financière. M. Jean St-Gelais, PDG de l'Autorité des marchés financiers participera à cette rencontre. En plus des intervenants de l'Autorité qui seront sur place pour animer la rencontre, M. Guy Mongrain sera présent pour partager son expérience personnelle avec les participants.  <b>Adresse :</b> Hôtel Plaza Québec 3031, boulevard Laurier Québec (Québec) Salle Plaza 1
24 février 2010 de 17:30 à 20:00	<b>Rencontre avec l'industrie</b>
Lieu : Québec	<b>Présence de l'Autorité :</b> Le PDG de l'Autorité des marchés financiers, M. Jean St-Gelais, participera à une rencontre avec l'industrie. Pour l'occasion, M. St-Gelais sera accompagné des membres de la haute direction de l'Autorité.  <b>Adresse :</b> La chapelle du Musée de l'Amérique française 2, côte de la Fabrique Québec (Québec)
25 février 2010 à 12:00	<b>Cercle de la finance internationale de Montréal</b>
Lieu : Montréal	<b>Présence de l'Autorité :</b> M. Jean St-Gelais, PDG de l'Autorité des marchés financiers prononcera une conférence lors du dîner.  <b>Adresse :</b> Mount Stephen Club 1440, rue Drummond Montréal (Québec)
25 et 26 février 2010	<b>Conseil de surveillance de la normalisation comptable</b>
Lieu : Toronto, Ontario	<b>Présence de l'Autorité :</b> M. Louis Morisset, surintendant des marchés des valeurs mobilières à l'Autorité des marchés financiers participera à ce conseil.

## CONTACTEZ-NOUS

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4e étage

**Montréal**  
800, square Victoria  
Tour de la Bourse, 22e étage

Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337

Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : [info@lautorite.qc.ca](mailto:info@lautorite.qc.ca)

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des communications de l'Autorité des marchés financiers.